

GRUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE SOLO<sup>MC</sup> WDG (NON-CLEARFIELD CROPS)

Herbicide granulaire en sachets solubles  
dispersibles dans l'eau

AGRICOLE

POUR LA VENTE ET L'USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA  
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GARANTIE : Imazamox ..... 70% é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 28742 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1

1-877-371-2273

SOLO<sup>MC</sup> est une marque de commerce de BASF.

©BASF Canada Inc., 1998

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

### AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long lors de toutes les activités et porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

Ne pas pulvériser s'il y a une prévision de pluie lors ou peu après l'application.

Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Ce produit est extrêmement toxique pour les plantes non ciblées. Éviter de traiter hors cible et lorsque des situations favorables à la dérive surviennent. Laisser une zone tampon de 11 mètres entre le dernier passage de la pulvérisation et les zones sensibles. Les zones à inclure comme tampon comprennent les brise-vent, les haies, les zones humides, les terrains boisés, les rives engazonnées, les étangs, les ruisseaux, les cuvettes, les mares vaseuses et autre couvert végétal en bordure des champs.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrar un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des fertilisants.

Conservier les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conservier les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE

### MODE D'EMPLOI (les Provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement)

L'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture. Lorsque l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

Appliquer en utilisant seulement un équipement terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans les pois de grande culture ou couper comme fourrage 20 jours après l'application.

Intervalle avant récolte: Après 60 jours, les pois de grande culture peuvent être récoltés.

### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES

L'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) à une dose de 21 g/ha (15 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Chénopode blanc*	Blé de printemps spontané
Tabouret des champs	(blé non tolérant à l'imazamox)
Moutarde des champs	
L'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) à une dose de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement:	
Échinochloa pied de coq	Canola spontané (seulement le canola non tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox)
Gaillet grateron*	
Saponaire des vaches	Graines de l'alpiste des Canaries spontané
Sétaire verte	Orge spontanée
Renouée scabre	Blé durum spontanée
Kochia à balai*	Blé de printemps spontané (blé non tolérant à l'imazamox)
Chénopode blanc	
Ivraie de Perse	Avoine cultivée spontanée
Amarante à racine rouge	Renouée liseron*
Bourse à pasteur	Moutarde des champs
Tabouret des champs	Folle avoine
	Sétaire glauque

\* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE<sup>MD</sup> à un taux de 0,5% v/v (p. ex. 5 L d'adjuvant MERGE par 1000 L de solution pulvérisée).

L'application devrait être effectuée entre le stade 1 à 6 feuilles déployées et après que les mauvaises herbes ont émergées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et lorsque les graminées se situent entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

## **MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE**

Utiliser dans 100 L/ha d'eau. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus grossier). Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le  $\frac{3}{4}$  de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire de l'adjuvant MERGE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT<sup>MD</sup>) peut être ajouté. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter. Entre chacun des remplissages de l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops), vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Une fois que la pulvérisation de l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

## **CULTURE SUIVANTE EN ROTATION**

Au début, un dommage affectant le canola non tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox (canola qui n'est pas de type CLEARFIELD) peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application:

La culture de semences d'alpiste des Canaries  
Pois de grande culture  
Canola tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox (Canola CLEARFIELD<sup>MD</sup>)  
Canola non tolérant à l'imazéthapyr et l'imazamox (canola qui n'est pas de type CLEARFIELD)  
Lentilles  
Blé de printemps  
Blé durum  
Orge de printemps  
Avoine  
Lin

Il n'y a pas actuellement suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SOLO WDG (non-CLEARFIELD crops) et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de l'herbicide SOLO WDG (CLEARFIELD crops) herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

CLEARFIELD<sup>MD</sup> est une marque déposée de BASF.

MERGE<sup>MD</sup> est une marque déposée de BASF Canada Inc.

<sup>MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Herbicide SOLO WDG (NON-CLEARFIELD CROPS)

Herbicide sous forme granulaire dispersible  
dans l'eau et concentré à 70 %

AGRICOLE

CONTENU NET : 117,5 g

GARANTIE : Imazamox ... 70% actif (é.a.)

Avertissement, contient l'allergène sulfites

AVERTISSEMENT –  
IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

HERBICIDE SOLO<sup>MC</sup> WDG (NON-CLEARFIELD CROPS)

Herbicide granulaire en sachets solubles  
dispersibles dans l'eau

AGRICOLE

POUR LA VENTE ET L'USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA  
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

GARANTIE : Imazamox ..... 70% é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION 28742 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1

1-877-371-2273

SOLO<sup>MC</sup> est une marque de commerce de BASF.

©BASF Canada Inc., 1998

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Irritant pour la peau.

### **AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX**

Peut causer un dommage aux yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long lors de toutes les activités et porter des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/remplissage, du nettoyage et des réparations.

Ne pas pulvériser s'il y a une prévision de pluie lors de l'application ou peu après.

Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Ce produit est extrêmement toxique pour les plantes non ciblées. Éviter de traiter hors cible et lorsque des situations favorables à la dérive surviennent. Laisser une zone tampon de 11 mètres entre le dernier passage de la pulvérisation et les zones sensibles. Les zones à inclure comme tampon comprennent les brise-vent, les haies, les zones humides, les terrains boisés, les rives engazonnées, les étangs, les ruisseaux, les cuvettes, les mares vaseuses et autre couvert végétal en bordure des champs.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer au-dessus de 5°C.

Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, animaux, aliments destinés à la consommation humaine et animale ou des fertilisants.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )